



COMITÉ MIXTE DE SÉCURITÉ ILA-UMX

Circulaire SST 2024-06 [03 Juin 2024]



Stress Thermique Professionnel

Alors que les travailleurs et les employeurs des secteurs riverains se préparent pour l'été 2024, il est important d'anticiper et de prendre en compte les inévitables températures chaudes et les niveaux d'humidité élevés qui en découleront.

En conséquence, le comité mixte de sécurité de l'ILA-USMX souhaite transmettre les conseils suivants et exhorte les travailleurs et les employeurs à mettre en œuvre les méthodes et procédures nécessaires pour garantir qu'aucun employé (direction ou main-d'œuvre) ne subisse les effets néfastes du stress thermique.

CAUSES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- **Température et humidité élevées:** Réduisez-les dans la mesure du possible;
- **Perte de liquide (par transpiration) et faible consommation de liquide:** Fournir de grandes quantités d'eau, de Gatorade, etc.; Hydratez-vous bien avant de ressentir des niveaux de chaleur élevés;
- **Exposition directe au soleil (sans ombre) ou chaleur extrême:** Prévoir davantage de pauses, à l'abri du soleil;
- **Mouvement d'air limité (pas de brise ni de vent):** Prévoir une ventilation/climatisation autant que possible;
- **Effort physique:** Limitez-le par temps extrêmement chaud;
- **Utilisation de vêtements et d'équipements de protection volumineux:** Réduire leur encombrement (tout en restant protecteur) et leur poids;
- **Mauvaise condition physique ou problèmes de santé persistants:** Attribuer les tâches en conséquence, à condition qu'il existe des connaissances réelles ou constructives;
- **Certains médicaments:** Les travailleurs doivent prendre le temps de comprendre les limites imposées par les médicaments légalement prescrits pour leur usage;
- **Grossesse:** Les travailleurs et les employeurs doivent travailler ensemble pour comprendre et accommoder les limitations associées à la grossesse et aux conditions de chaleur élevée;
- **Absence d'exposition préalable à des lieux de travail chauds:** Le fait d'être acclimaté (exposé progressivement) à des conditions de chaleur plus élevées permet au corps de s'adapter;
- **Maladie antérieure liée à la chaleur:** Introduit une susceptibilité individualisée qui doit être liée à l'employeur, reconnue et prise en compte.

Vous avez une question relative à la SST ? Écrivez au JSC à : blueoceana@optonline.net

Travailler ensemble pour le bénéfice de tous

Les circulaires ILA-USMX OSH sont conçues pour refléter les meilleures informations et conseils possibles, et sont le fruit de recherches assidues et des connaissances les plus récentes sur le sujet. Par conséquent, bien que les informations contenues dans ce document soient considérées comme exactes, en raison d'une multitude de facteurs, ILA-USMX ne peut donner aucune garantie directe ou implicite relative à la confiance des parties dans le contenu.